

**Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information**

# Le GP « Territoires – Post-accident » de l'ANCCLI

**8 et 9 juin 2010**

**Journées SFRP « Protection des populations et gestion des territoires en situation d'urgence nucléaire et post-accidentelle**



# LE CONTEXTE (1)

L'actualité de ces dernières années (catastrophes naturelles et technologiques, risques de terrorisme...) a souligné la nécessité de créer une culture de la préparation aux risques majeurs.

Trois lois importantes renforcent le rôle et les responsabilités des collectivités face aux risques majeurs :

- Loi Bachelot (30/07/2003)
- Loi de modernisation de la sécurité civile (30.08.2004)
- Loi TSN (13.05.2006)



# Le contexte (2)

Après la crise et l'urgence d'un accident radiologique, les acteurs des territoires seront confrontés à des problèmes difficiles de court, moyen et long terme :

- La construction d'un état des lieux post-accidentel fiable dans leur territoire intégrant les multiples enjeux (sanitaires, économiques, sociaux, culturels, éthiques, etc)
- L'évaluation des conditions d'un redéploiement de conditions de vie favorables incluant :
  - la négociation de dispositifs d'indemnisation équitables et réalistes
  - L'évaluation des conditions de la sécurité et de la vigilance sanitaire et environnementale
  - La construction de choix informés et libres par les personnes et les collectivités (vivre dans un territoire contaminé ?)
- La conduite d'une démarche de réhabilitation des conditions de vie dans les territoires durablement contaminé



# Démarche de l'ANCCLI

Après une phase préparatoire de plusieurs années :

- ❑ Participation au projet européen Euranos-CAT 3-post accident
- ❑ échanges et coopération avec des collectivités biélorusses et norvégiennes touchées par l'accident de Tchernobyl
- ❑ Séminaire de Golfech (2006)
- ❑ Séminaire de Nogent avec Euranos (2008)

les CLI et l'ANCCLI ont décidé, en 2008, la création d'un GPPA « Territoires – Post-accident » afin de préparer les territoires aux situations post-accidentelles



Le GPPA construit son action  
à partir des territoires



# Dans quel but le GPPA a-t-il été constitué?

## Les missions du GPPA :

- 1) Soutenir les démarches territoriales avec les acteurs du territoire concernés (élus, associations, syndicats...) de préparation PA initiées par les CLI
- 2) Constituer une plateforme nationale ANCCLI de réflexion et d'action sur le PA et engager les coopérations nécessaires aux plans national et international



# Etape 1 : Etat des lieux

Le GPPA a dressé un état des lieux de la préparation au risque et à la menace en France

- Contexte juridique récent : nouvelles responsabilités et contraintes pour les élus du territoire :

- ❑ loi Bachelot (30/07/2003)
- ❑ Loi de modernisation de la sécurité civile (30/08/2004)
- ❑ Loi TSN (13/05/2006)
- ❑ Décret du 7 novembre 2007, décret du 17/02/2009 qui impactent fortement les projets d'urbanisation



CONSTAT : des nouvelles responsabilités données aux collectivités qui n'ont pas encore saisi pleinement la portée de ces nouvelles responsabilités et qui manquent de moyens humains, d'expertise, financiers,

...



# Etape 2 : recherche d'outils

- Dès 2008, Identification et appropriation par les membres du GPPA d'outils techniques européens susceptibles de faciliter les investigations des acteurs locaux dans des démarches locales de préparation aux situations PA = Utilisation de Rodos. Cette démarche se poursuit (sur les aspects techniques) dans le cadre de la participation de l'ANCCLI à la plateforme européenne NERIS. Des échanges inter-territoriaux (France, Norvège, Espagne, Slovaquie, Angleterre, Biélorussie) sont notamment prévus dans ce cadre.
- En 2010, un partenariat s'engage avec l'IRSN portant sur l'élaboration commune d'un outil permettant de croiser les données sur les conséquences environnementales et sanitaires de situations accidentelles possibles en France à des fins de représentation cartographique locale et de formation et de sensibilisation des acteurs locaux.



Mise en place de groupes de travail territoriaux, animés par des CLI, qui travailleront sur les problématiques PA nucléaires à MT et LT dans leur contexte territorial

Développement d'une réflexion inter-territoriale dans le GPPA

BUT : favoriser une démarche d'appropriation des acteurs locaux de la problématique PA et engager avec eux une réflexion sur les conditions et les moyens d'une réhabilitation



- Identification d'outils pertinents
- Identification des conditions techniques de mise en œuvre (récupération de données, cartographie, SIG territoriaux...)
  - formation technique des opérateurs
  - identification d'un noyau d'acteurs du territoire concernés par le PA
- Formation généraliste à la problématique PA pour ces acteurs
- investigations ANCCLI/Territoire des enjeux concrets d'une situation PA sur le territoire



# Enjeux actuels et futurs

- Mise en œuvre des démarches territoriales multi-acteurs à l'initiative des CLI engagées dans le GPPA, identification des collectivités partenaires
- L'engagement de démarches territoriales autonomes fédérées par le GPPA et la construction d'une compétence des acteurs locaux sur le PA ouvre la voie à un dialogue équilibré et efficace avec les pouvoirs publics (CODIRPA) plus particulièrement sur les enjeux territoriaux du PA

